

Mme Dominique DOREY  
51270 CHAMPAUBERT

Parc éolien de la Brie des Etangs  
Enquête publique

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à nos deux dernières rencontres lors des permanences de BAYE et CHAMPAUBERT, je vous confirme que toutes les remarques orales concernant les contenus de l'étude d'impact seront formalisées et feront l'objet d'un dossier que je vous remettrai la dernière semaine de l'enquête.

Aujourd'hui je me permets de signifier combien ce projet à proximité des habitations et des voies de communication, affecte l'ambiance rurale.

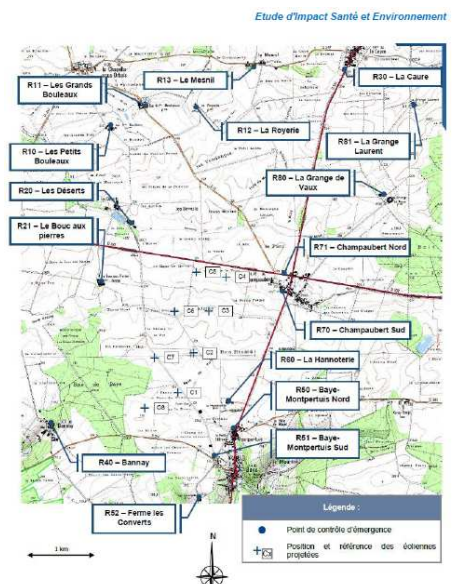
L'étude d'impact développe à plusieurs reprises le contexte humain, décortique notre cadre de vie, avec nos espérances de vie, nos professions ...(exemple ci-dessous))

⇒ Au niveau du site d'étude, les résidences de type maison représentent la majorité du parc de logement, caractéristique d'un milieu rural ;  
⇒ Les habitants sont majoritairement propriétaires de leur résidence principale, encore une fois caractéristique d'un milieu rural ;  
⇒ Le territoire d'accueil du projet possède très peu logements secondaires, mais quelques équipements d'hébergement touristique, significatif d'un tourisme moyen, issu de la proximité de la zone d'implantation du projet avec les vignobles de Champagne ;  
⇒ La forte proportion de logements vacants indique que le territoire est peu attractif.

Pour CHAMPAUBERT, après prise d'information, 5 maisons sont vacantes sur une soixantaine. A priori une seule est en vente, les autres suite à décès sont gardées par la succession pour occupation ou vente future. Il y a 3 gîtes. Avec l'implantation proche de ce parc éolien, c'est là qu'il sera possible de **remettre en cause l'attractivité du territoire**.

Ce qui n'est pas évoqué ce sont les tensions qui se créent au sein d'une population

- Entre ceux qui sont pour ou contre l'éolien
- Entre ceux qui sont pour mais pas pour ce schéma d'implantation
- Entre ceux qui vont subir et ceux qui seront moins impactés
- Entre ceux qui risquent de perdre de l'argent et ceux qui en gagnent tels les agriculteurs à l'origine des contrats avec le promoteur



Certains s'expriment ouvertement, d'autres se taisent, n'osent pas et vous ne les verrez pas à vos permanences ; mais la rancœur est là, attisée par un projet qui est imposé sans consensus et n'est pas compatible avec le cadre de vie.

Nous avons pris plus ou moins l'habitude de parcs éoliens disséminés dans les grandes plaines de Brie ou de Beauce mais pas comme celui-ci proche des villages, des hameaux, des fermes isolées. Impact fort et très fort. (voir carte ci-dessus)

Pas de photomontage des habitations de CHAMPAUBERT pour permettre d'éviter la polémique quant à la vue.

**Le respect minimum** serait des photomontages depuis les panneaux d'entrée du village, de la rue principale et de la colonne aussi (pas classée mais très visitée)

**Je vous remercie d'en faire la demande.**

Voici la seule vue proposée aux habitants sur la route du silo (hauteur 30 m. env)  
Une autre vue prise à 1km du village ne présente aucun intérêt



Je rappelle que les éoliennes ont une hauteur de 137,50 mètres, la première à 900m. des habitations.

Ci-dessous une vue des éoliennes de Montmirail (120 m. environ) à gauche, depuis la RD933 entre CHAMPAUBERT et FROMENTIERES à 12kms à vol d'oiseau.

**N'y aurait-il pas une erreur dans celle de l'étude d'impact ci-dessus ?**



L'année 2020, déjà fort éprouvée par la COVID19, laissera des traces nuisibles pour la cohabitation rurale, ici comme ailleurs, quand un projet impacte trop le cadre de vie.

Je vous remercie de faire le nécessaire et vous prie d'agrèer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Mme D. DOREY

habitante de CHAMPAUBERT, conseillère municipale de 2014 à 2020